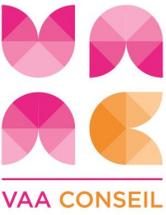


Benchmark opérations d'aménagement favorables au vieillissement

Quartier Choisy Sud



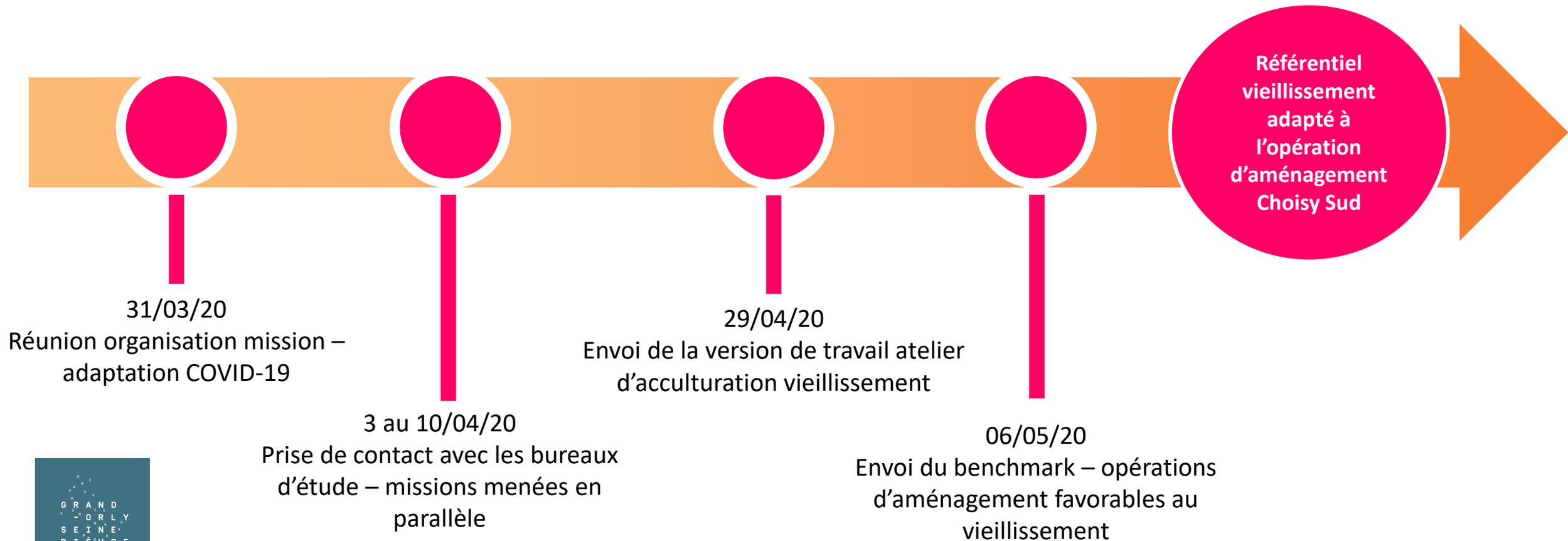
Plan de la présentation



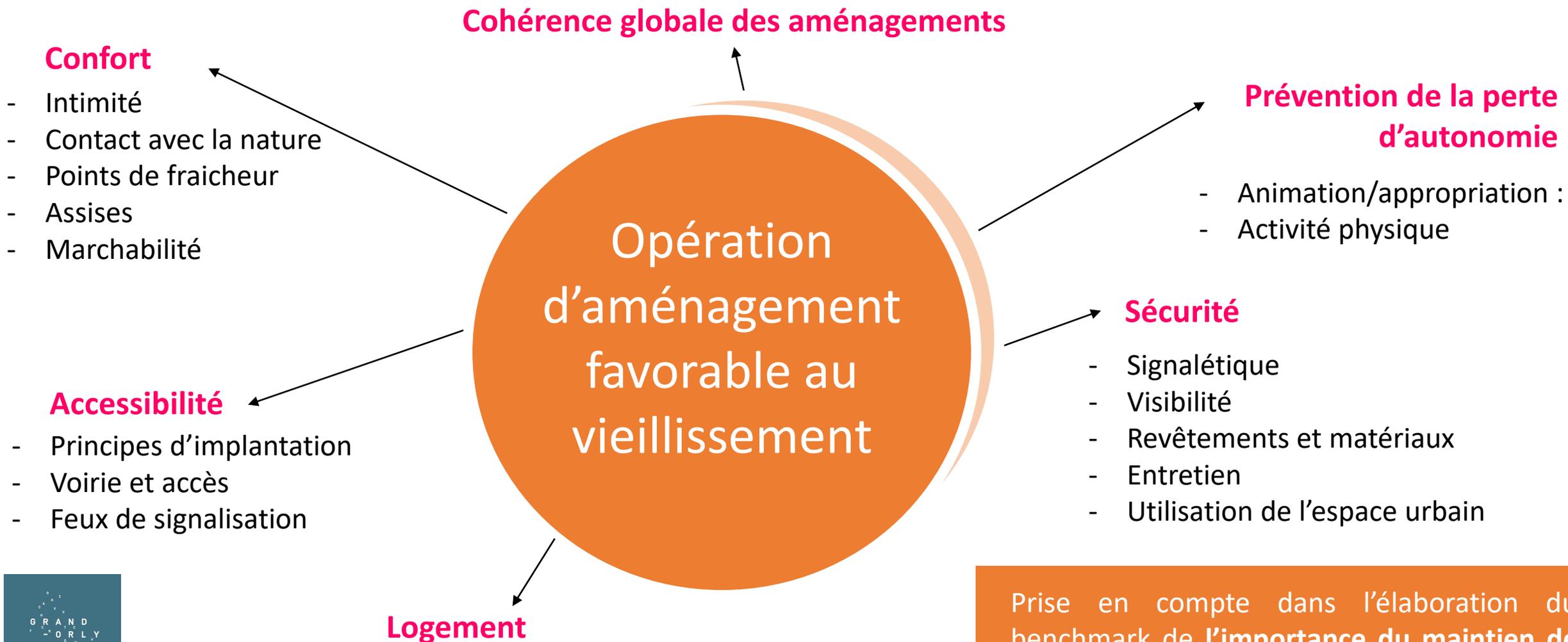
- 🌸 Rappel du contexte de la mission3
- 🌸 Structure du benchmark : orientations d’aménagement4
- 🌸 Prévention de la perte d’autonomie5
- 🌸 Sécurité.....11
- 🌸 Accessibilité.....19
- 🌸 Confort23
- 🌸 Cohérence globale des aménagements.....28
- 🌸 Logement.....29
- 🌸 Références30



Rappel du contexte de la mission



Structure du benchmark : orientations d'aménagement



Prise en compte dans l'élaboration du benchmark de l'importance du maintien de la végétation dans le quartier

Prévention de la perte d'autonomie



Thématique à travailler :
Animation/appropriation

Idée inspirante :



Exemple- Longueuil / Canada:

L'Office municipal d'habitation de Longueuil (Québec) a lancé un travail avec les habitants pour **créer des îlots de fraîcheur** aux logements de la Terrasse Georges-Jutras, dans le cadre du projet « Vert chez nous, à Longueuil ».

Sur une période de huit mois, les résidents ont participé à des **séances d'information, de consultation, d'idéation et de validation de scénarios afin de définir un plan d'aménagement paysager**. La mise en œuvre du plan a commencé par la réalisation de travaux d'excavation, de construction et de plantation des plus gros végétaux par un entrepreneur, mais ce sont les résidents qui ont apporté la touche finale grâce à un **atelier de plantation**. Les participants ont reçu une **brève formation sur les plantations** à réaliser et sur **l'entretien des végétaux**. Munis de pelles et de gants, ils ont ensuite procédé à la préparation des platebandes et à la plantation des végétaux. Une partie de l'aménagement est ainsi devenue leur œuvre.

Description :

Un **territoire** favorable au vieillissement est un espace que les **séniors peuvent s'approprier** et au sein duquel ils peuvent s'épanouir. Dans ce cadre, il est nécessaire que **le quartier propose des équipements, aménagements qui pourront être exploités par les habitants, parmi lesquels les personnes âgées**.

Ces lieux ne doivent pas être réservés à une seule catégorie de population, mais doivent permettre la **mixité** et être exploités par différents profils d'habitants.

Ils deviennent alors **des espaces de rencontre**, et permettent de **créer du lien social**, et ainsi rompre **l'isolement auquel sont exposés les séniors**.

La convivialité du quartier passe également par l'organisation d'évènements qui rassemble la population, y compris des **individus ne résidant pas sur le territoire**, générant ainsi des **flux exogènes**.

Exemple - Ynfluence Square Lyon / France :

Le jardin partagé Ynfluences est un **jardin partagé**, géré par une association d'habitants de l'Ynfluences Square, îlot composé de huit bâtiments et de deux cours jardinées.

La devise du jardin est : "**Semons la convivialité et cultivons les rencontres dans notre jardin pluriel et solidaire**".

Exemple – Jardins partagés et familiaux à Lyon

Le jardin du Livre à Lyon compte **plusieurs terrasses aménagées adossées aux cabanes des jardiniers**, qui permettent de se regrouper et créer du lien social, en particulier pour les personnes retraitées sujettes à l'isolement.

Par ailleurs, le jardin familial la Rose de Mermoz a créé un **partenariat avec une école et une médiathèque, dans un objectif pédagogique**, ce qui permet aux jardiniers bénévoles, notamment les séniors, de transmettre aux plus jeunes leurs connaissances.



Jardin du Livre, Lyon (source association le Passe-jardins)

*Sources : le passe jardins
L'urbanisme participatif - Aménager la ville avec et pour ses citoyens, Centre d'écologie urbaine de Montréal, 2015*

Prévention de la perte d'autonomie

Idée inspirante :



Exemple : « Village to village network » / banlieue de Washington à Arlington.

Cette association a été créée au début des années 2000 par des seniors qui souhaitent, comme beaucoup d'Américains, demeurer dans leurs résidences. La **forme associative et coopérative** inscrit le mouvement dans le secteur « non-profit » de la vie sociale américaine.

Le premier « village » a été celui de Beacon Hill à Boston. Ce terme de village ne fait pas référence à une réalité géographique nouvelle ou ressuscitée. Il s'agit d'un concept signifiant plutôt **l'intention de vivre comme dans un village avec des relations sociales denses**. L'adhésion au village est évidemment centrée sur un lieu- un quartier par exemple – mais elle peut aller au-delà car c'est le paiement d'une cotisation (400 à 500 \$ par an) qui donne l'appartenance. Aujourd'hui, cette association compte plus de 10 000 membres et essaime aux Etats-Unis et également ailleurs au Canada, en Australie, aux Pays-Bas.

Les villages fournissent en général trois types de services aux adhérents :

- Des services de base : courses alimentaires, aides aux transports, informations et renseignements divers sur la vie du quartier.
- Des aides pour la santé et le bien-être avec des programmes de prévention (exercices physiques, relaxation).
- Des interactions sociales avec comme objectifs de lutter contre l'isolement et les préjugés âgistes.
- Faire remonter des difficultés (dont la sécurité) pour trouver ensemble des solutions (surveillance active de bénévoles...)

La plupart des services sont assurés par les membres eux-mêmes sous forme du bénévolat. Ces bénévoles peuvent être également des non-membres par exemple des lycéens ou des étudiants pour qui des services d'intérêt général sont inscrits dans le cursus ou bien encore des amis et voisins plus jeunes. La plupart de ces services peuvent être aussi assurés aux adhérents résidant en maisons de retraite. La plupart des villages ont également des lieux physiques de rencontre dans un centre de quartier que l'on nomme « community center ».



Premières esquisses de prescriptions techniques :

- Analyser la **lisibilité des espaces réalisés de manière à favoriser l'appropriation par les séniors / gestion : statut, fonction, usage, mode de gestion.**
- Aménager des **places assises permettant de créer du lien social** (ex. : sièges à angle droit, sièges mobiles), des **activités en petits groupes** (ex. : tables pour les échecs, mangeoires d'oiseaux.) La présence de **points de « rencontres architecturaux », naturels ou paysagers** (ex. : kiosques, fontaines, jardins, etc.) favorise également la convivialité et l'appropriation du territoire. L'organisation d'**événements rassembleurs** (pique-niques, fêtes populaires, fête des voisins) destinés à l'ensemble des habitants, de classes d'âge différentes, est également importante.
- L'espace doit pouvoir faire cohabiter une **multiplicité d'usages**. Il est donc nécessaire de **prévenir les éventuels conflits** en **définissant un mode de gestion efficient**, en associant les habitants, via différentes formes sur certains espaces publics (associations, clubs...)
- Prévoir également dans l'aménagement différentes activités utilisables par toute ou partie de la population. Ces éléments constituent **des pôles d'attraction** pour le public ciblé.

Prévention de la perte d'autonomie



Thématique à travailler Pratique du territoire et activité physique

Idées inspirantes :



Exemple - Lyon / France

Le **PhysioParc de Lyon** a été mis en place en juillet 2014. Il s'agit d'un **parc central** dans lequel se trouvaient déjà des **structures de jeux pour les enfants**. Ce PhysioParc est l'un des premiers en France à avoir été implanté au sein d'un espace public, ceci dans l'optique de permettre à tous d'en faire usage. Une observation informelle a été réalisée afin de décider à quel endroit du parc ce nouveau projet devait prendre forme. Le constat selon lequel les aînés s'installaient souvent de manière à **n'être ni exclus ni envahis par les activités des autres habitants** a été pris en compte. **Neuf agrès ainsi que des pédaliers** ont été installés et permettent aux séniors de pratiquer la gymnastique douce et maintenir une activité physique. Les équipements sont accessibles aux PMR.

Exemple – Ampuis / France

Ce type d'équipement est également implantable dans un **environnement autre qu'urbain**. Des équipements **Bodyboomers** ont été installés le long des berges du Rhône, et sont réservés aux personnes adultes. Ils sont **séparés géographiquement des jeux destinés aux enfants**, distants d'une centaine de mètres.

Description :

Le territoire doit être pensé et utilisé en exploitant les secteurs présentant des **caractéristiques et des opportunités particulières**. Il convient de prévoir différentes options pour **s'asseoir au soleil, à l'ombre, dans les espaces plus ouverts et publics, dans les espaces plus tranquilles et sécuritaires**.

Les assises et aménagement pourront être installés dans des secteurs présentant **différents points de vue et panoramas** (ex. : plates-bandes de fleurs, œuvres d'art, mangeoires d'oiseaux, etc.).

Par ailleurs, l'implantation de certains équipements doivent permettre de **pratiquer des activités de loisirs et de loisirs passifs** (endroits pour s'asseoir et lire, jeux de société, socialiser).

Il est important de **favoriser l'activité physique** et ne pas uniquement prévoir des espace de repos pour les séniors, via par exemple des **sentiers pédestres de différentes longueurs et de différents niveaux de difficulté, proposant diverses expériences visuelles et sensorielles**, ou encore des **équipements pour la pratique d'activités physiques de loisir** permettant de réaliser **divers niveaux d'intensité** (faible, moyenne et élevée).



Physioparc, Lyon 5^e (source le Progrès)



Équipement Bodyboomers, exemple
Alepçon (source site internet
Bodyboomers)



Premières esquisses de prescriptions techniques :

- **Prévoir un équipement de type PhysioParc** au sein de l'aménagement.
- Prévoir dans la signalétique des **cheminements piétons, l'indication du temps de parcours et la distance en mètres.**
- Un **jalonement**, avec une taille de caractères et un contraste adapté, donne des **repères** supplémentaires. Il convient d'indiquer la **direction des lieux d'intérêt et un temps de parcours, ce qui permet de rassurer les personnes sur l'itinéraire à suivre.**



Dispositif IGirouette, Lyon (source Grand Lyon Economie)

Thématique à travailler Signalétique

Idées inspirantes :



Exemple - Toulouse/ France :

Dispositif « **mon métro d'images en images** ». Le réseau de transports en commun à Toulouse a associé pour chaque station un pictogramme, pour faciliter l'orientation des plus fragiles. Le **sens de circulation** est également représenté. Les pictogrammes ont été élaborés en partenariat avec une école de design et plusieurs associations, et font référence à l'histoire de la ville.

Exemple – Paris/ France :

Le RATP a généralisé l'utilisation d'hypersignes dans la signalétique des différents réseaux de transport.

Description :

Une signalétique **visible** indiquant le nom des équipements et aménagements est primordiale.

L'utilisation de **pictogrammes compréhensibles et non stigmatisants** doit être privilégiée.

Une attention particulière doit être accordée à la taille de la police ainsi que le contraste entre les caractères et le fond.

Par ailleurs, une **signalétique claire et concise** est à privilégier.



Métro, Toulouse
(source PMC)



Métro parisien



Premières esquisses de prescriptions techniques :

- Utiliser une **police de caractères sobre et claire**, réputée pour sa **lisibilité**.
- **Eviter les soulignés** et limiter la rédaction « tout en majuscule ou tout en italique ».
- **Eviter les lignes ondulées ou les pointillés**, qui peuvent être **durs** pour les yeux. Utiliser des **pictogrammes simples et compréhensibles et non stigmatisants**.
- D'un point de vue technique : **positionner la signalétique dans le champ visuel des individus** (inclut les hauteurs où un humain, de face, peut aisément voir les objets). La hauteur des yeux, 1500 mm, est en général reconnue. Les yeux d'une personne de petite taille, d'un enfant ou d'une personne se déplaçant en fauteuil roulant sont à 1020 mm de hauteur. Un enfant en poussette a les yeux à 700 mm de hauteur.
- Etudier le **rapport entre les indices de réflexion de la lumière de couleurs juxtaposées**. Le contraste entre deux couleurs est exprimé en pourcentage de la différence entre l'indice de la couleur plus pâle (B1) et celui de la couleur plus foncée (B2), divisée par celui de la couleur plus foncée (B2). **Un bon contraste entre les matériaux**, particulièrement à l'approche d'une zone de conflit potentiel, est utile pour tous les usagers. Enfin, pour être perçus par une personne ayant une **déficience visuelle**, les **contrastes de couleurs devront être plus accentués**. Le contraste entre deux couleurs doit être d'au moins 70 %. Ce pourcentage élevé prend en considération la perte de perceptibilité qui peut survenir avec **les variations de la lumière naturelle tout au long de la journée, l'éclairage artificiel**, de même que de la perte de contraste qui peut résulter de **l'usure, de la dépigmentation ou de la saleté**. À l'usage, un contraste en deçà de 40 % peut devenir problématique.
- Pour les textes, on préférera un **texte clair sur fond foncé**.

INDICE DE RÉFLEXION DE LA LUMIÈRE PAR COULEUR	
COULEUR	INDICE DE RÉFLEXION DE LA LUMIÈRE
Rouge	13
Jaune	71
Bleu	15
Orange	34
Vert	17
Pourpre	18
Rose	30
Brun	14
Noir	08
Gris	19
Blanc	85
Beige	61

DEGRÉ DE CONTRASTE SELON LA JUXTAPOSITION DE COULEURS												
	Beige	Blanc	Gris	Noir	Brun	Rose	Pourpre	Vert	Orange	Bleu	Jaune	Rouge
Rouge	78	84	32	38	7	57	28	24	62	13	82	0
Jaune	14	16	73	89	80	58	75	76	52	79	0	0
Bleu	75	82	21	47	7	50	17	12	56	0	0	0
Orange	44	60	44	76	59	12	47	50	0	0	0	0
Vert	72	80	11	53	18	43	6	0	0	0	0	0
Pourpre	70	79	5	56	22	40	0	0	0	0	0	0
Rose	51	65	37	73	53	0	0	0	0	0	0	0
Brun	77	84	26	43	0	0	0	0	0	0	0	0
Noir	87	91	58	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Gris	69	78	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Blanc	28	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Beige	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0

NE PAS UTILISER ACCEPTABLE CAS LIMITE



Thématique à travailler Visibilité

Idées inspirantes :



Cf. Travaux engagés par le cabinet Cronos Conseil sur la prévention situationnelle

Source : PAQUIN Sophie, *Ma ville en toute confiance, Guide des meilleures pratiques pour un aménagement sécuritaire destiné aux municipalités et à leurs partenaires*, Direction des relations publiques du ministère de la Culture, des Communications et de la Condition féminine, 2009

Description :

L'éclairage contribue au sentiment de sécurité et favorise l'appropriation des lieux.

L'**intensité** lumineuse doit être suffisante et les sources de lumière disposées de façon régulière dans l'espace afin d'**éviter** de former **des zones d'ombre**. Elles doivent faire l'objet d'un **entretien régulier**.

Les **cheminements prioritaires** pour les seniors peuvent être intégrés dans des aires piétonnes ou des zones de rencontre comprenant des espaces de cheminement préservés de la circulation, suggérés et **facilement identifiables**.

L'implantation des **passages piétons et l'aménagement des abords doit prendre en compte de manière prioritaire le champ de vision des piétons et des conducteurs**. Il est ainsi recommandé de ne positionner aucun passage piéton dans une courbe ou trop proche à l'avant des arrêts de transport en commun. **De plus, la présence d'éléments susceptibles d'accentuer l'éblouissement** (surfaces réfléchissantes) ou de **masques** (stationnement, mobilier urbain, végétaux) sont à vérifier dans les conditions d'usage.

La **visibilité est également liée à la lisibilité du quartier par les habitants**. Ainsi, il est préférable de réaliser des immeubles de 5 à 6 étages pour **permettre la création d'espaces verts** tout en maintenant une densité moyenne satisfaisant.



Premières esquisses de prescriptions techniques :

- Il doit être possible de voir une personne à environ **25 mètres de distance, quel que soit le point de vue.**
- Le quartier doit comporter un **maillage des voies lisibles, permettant de sécuriser les déplacements piétons.**
- Les cheminements doivent **rendre la fréquentation diffuse sur l'ensemble du site.**
- Un **site peut comporter une cachette causée par de la végétation par l'architecture du bâtiment ou par l'aménagement** des cours et des espaces extérieurs. Les **cages d'escalier des sorties de secours, les buissons, l'arrière des conteneurs à déchets et les recoins derrière les bâtiments** sont des exemples classiques de cachettes. Il faut les éviter dès la phase de conception de l'aménagement d'un édifice. Pour les équipements existants, on peut en atténuer les effets : en **accentuant l'éclairage de l'endroit** qui peut se transformer en cachette et de ses alentours ; en faisant une **habile sélection des plantations** .Il est recommandé de **libérer les zones aux abords des traversées de tout stationnement de véhicules motorisés**, y compris de deux-roues motorisés, notamment en neutralisant les places de stationnement délimitées pour les véhicules dans les 5 m à 10 m en amont du passage piéton. Cette zone libérée peut être aménagée avec du **stationnement vélo, un espace de repos ou d'attente, de la végétation basse entretenue régulièrement.**



Thématique à travailler Revêtements et matériaux

Source : Direction de santé publique de la Montérégie,
Aménagement des parcs selon les caractéristiques et besoins des aînés- Lignes directrices, 2016

Description :

L'utilisation de **matériaux antidérapants** pour aménager les surfaces de marche est primordiale.

L'installation de **bordures** le long des sentiers permet d'assurer des déplacements en déambulateurs ou fauteuils roulants plus sécuritaires.

La question des **assises** doit également être envisagée en lien avec cet thématique (cf thématique dédiée)



Premières esquisses de prescriptions techniques :

- **L'article 1 du décret n°2006-1658 définit les critères nécessaires à assurer un cheminement accessible aux personnes handicapées** : « Le sol des cheminements créés ou aménagés n'est **pas meuble**, le revêtement n'est **pas glissant**, et ne comporte **pas d'obstacle** ».
- Veiller à ce que les **joints des unités de pavage et de béton n'excèdent pas 10 mm** et éviter les **bordures biseautées ou arrondies** pour prévenir le coincement des cannes, béquilles, roues.
- Une **surface de revêtement stable, plane sans être glissante en toute condition climatique et de façon pérenne** évite les difficultés rencontrées par les seniors mal-marchants.
- En cas de revêtement modulaire, les **joints** sont à soigner particulièrement. Les **racines d'arbres sont parfois sources de déformation des revêtements** : le choix d'espèces à faible développement racinaire est à étudier à proximité des cheminements prioritaires en prêtant attention à leur plus grande sensibilité au vent.



Thématique à travailler Entretien

Idées inspirantes :



Exemple – Vancouver / Canada :

L'Ambassador Program (programme d'ambassadeurs) est une **association** vouée à l'amélioration des commerces du centre-ville de Vancouver; elle offre **des services sur 24 heures**. Les **ambassadeurs** interviennent à l'occasion de désordres qui pourraient survenir dans la rue et **collaborent avec les services d'ingénierie, les commerçants, la police et les organismes sociaux** pour s'attaquer à des problèmes, tels la mendicité, le jet de débris, les vendeurs illégaux et les graffiteurs. Le Programme anti graffiti est lui le fruit d'une collaboration soutenue de divers services municipaux, qui a contribué à réduire la présence ou la récurrence de graffitis. On a noté une baisse de 75 % des niveaux de graffitis depuis 2002. **La Ville offre une aide financière aux propriétaires pour l'enlèvement de graffitis et leur offre aussi des trousseaux de peinture gratuites.**

Description :

Les seniors sont particulièrement sensibles au ressenti d'une insécurité liée à la perception du site (dégradations, ordures...).

L'entretien favorise la sécurité dans la mesure où un espace public bien entretenu est **un lieu surveillé où les actes de vandalisme et les attroupements indésirables ne sont pas acceptés**. L'effet serait aussi dissuasif pour les actes criminels. Au-delà des équipements à prévoir permettant de limiter les graffitis (cf préconisations techniques), il **conviendrait de nettoyer rapidement ces actes de dégradation de l'espace public, et effectuer les réparations le cas échéant sans délai** (bris dans les clôtures, les bancs de parc, les luminaires, les téléphones publics et les autres équipements situés dans les lieux publics).

Les questions sont souvent exprimées par le milieu associatif des aînés, mais elles touchent en fait tous les piétons : **Quels matériaux résistent bien aux changements de température afin que les surfaces des trottoirs et des chaussées ne subissent pas de déformations ? Répare-t-on adéquatement les fissures, nids-de-poule et surfaces endommagées ? Le mobilier urbain est-il installé de façon à ne pas nuire à l'entretien de la rue ? L'automne, les feuilles potentiellement glissantes sont-elles un problème ?**

Les déjections canines, les feuilles, le verglas, la neige en particulier sont responsables d'une grande partie des **chutes** sur les trottoirs. L'entretien et la réparation des ornières sont à assurer rapidement sur les trottoirs comme sur les chaussées traversées.

Source : Cerema, *Mieux accueillir les piétons âgés dans l'espace public*, 2016



Premières esquisses de prescriptions techniques :

- Au niveau du choix des équipements, il est préférable de préconiser des **éléments robustes et faciles d'entretien**.
- Afin de limiter les graffitis, des **treillis décoratifs, des murales ou des matériaux spéciaux** peuvent être disposés le long des murs susceptibles de recevoir des graffitis (par exemple, le long des couloirs de déplacement ou dans les aires d'attente).
- Il est également important de disposer des **poubelles en nombre suffisant** dans les lieux publics et faire la collecte des ordures régulièrement.
- **Tout élément détérioré** peut constituer un frein pour l'appropriation des publics ciblés et entraîner des phénomènes de squat ou de deal. Cela est particulièrement vrai pour les **éclairages**. On évitera ainsi des installations au sol sous formes de bornes beaucoup plus sensibles au vandalisme. Eviter également des **éclairages avec trappe d'accès technique**. Un revêtement anti-tags peut également être adopté.
- Les **habitants** peuvent également être **associés** dans la gestion du quartier, au niveau du **nettoyage régulier**.



Thématique à travailler Utilisation de l'espace urbain

Idées inspirantes :



Exemple : Lyon / France

Le jardin partagé La rose de Mermoz est situé dans un Quartier Prioritaire de la Ville, dans le 8^e arrondissement de Lyon.

Alors que cet espace aurait pu faire l'objet de mécontentements et de dégradations, ce type d'équipement est plutôt bien respecté en comparaison d'autres équipements publics qui sont parfois délabrés voire détériorés. Les jardins partagés tout comme les jardins familiaux sont d'ailleurs de plus en plus perçus comme des outils contre l'exclusion, et présents dans des documents tels que les plans départementaux d'insertion ou d'opération de développement social urbain (DSU).

Le jardin la Rose de Mermoz en est la confirmation. En effet, si le jardin a subi quelques dégradations au début lorsqu'il n'était pas entretenu, sa propreté est aujourd'hui respectée.

Description :

Au-delà des éléments physiques tels que l'éclairage du quartier, **le sentiment de sécurité passe également par l'appropriation du territoire**. En effet, un espace utilisé régulièrement au cours de la **journee** mais également en **soirée**, approprié par les habitants, permet de limiter les dégradations. Par ailleurs, cela favorise la **surveillance informelle** des lieux et rend plus complexe les actes de vandalisme sans être vu. Ainsi, il convient à la fois de limiter les lieux isolés, où la circulation est difficile, et favoriser d'autre part les espaces de convivialité.



*Jardin la Rose de Mermoz, Lyon
(source LD)*



Premières esquisses de prescriptions techniques :

- La **morphologie architecturale** entrave-t-elle la visibilité de certains lieux ? Le maillage des voies permet-il une accessibilité facile aux différents espaces pour faciliter l'intervention du gestionnaire ? Si ces mécanismes ne fonctionnent pas, **les mécanismes « sociaux » comme la surveillance informelle ou l'appropriation peuvent-ils prétendre les suppléer ?**
- Le site offre-t-il des **espaces « centraux » où les usagers peuvent se croiser** ? Cette organisation de l'espace est-elle favorable à la surveillance informelle ? Y-a-t-il des **espaces isolés** qui mériteraient d'être reliés physiquement aux espaces publics pour améliorer la capacité de surveillance informelle ? Le maillage des voies permet-il d'orienter les déplacements piétons sur des espaces isolés et ressentis comme peu sûrs ? Les cheminements rendent-ils la fréquentation diffuse sur l'ensemble du site et participent-ils d'une animation générale propice au sentiment de sécurité ? Y-a-t-il des espaces ne générant ni fréquentation, ni surveillance informelle, pour lesquels il conviendrait d'engager une surveillance formelle ou un mode de sécurisation particulier ?
- Il est également possible de travailler avec les **associations locales** pour que celles-ci puissent **organiser des activités dans l'espace public**. Il convient donc de les associer en amont pour évaluer leurs besoins (exemple atelier yoga, gym...). Cela pourrait ainsi permettre une utilisation de l'espace public à certaines heures pour un public ciblé



Thématique à travailler Principes d'implantation

Idées inspirantes :



Exemple: New-York / Etats-Unis

Dans le quartier du Meatpacking District de New York, l'organisme sans but **lucratif Project for Public Spaces** s'est récemment joint aux résidents, aux élus, aux gens d'affaires et aux acteurs communautaires pour **planifier le réaménagement de Gansevoort Plaza**, un vaste espace ouvert à l'intersection de la 9e avenue et de la rue Gansevoort. La popularité du secteur avait entraîné un afflux chaotique de circulation automobile, rendant les déplacements des piétons hasardeux. À la suite des avis des citoyens, des analyses de circulation et d'une concertation poussée entre les différentes parties impliquées, **une véritable place publique a été aménagée**. Elle rehausse nettement la qualité de vie et favorise les interactions à échelle humaine.

Description :

Il est important de localiser les **équipements en tenant compte de la localisation d'autres installations** fréquentées par les aînés, de manière à assurer une cohérence entre eux.

Il convient également de **relier physiquement l'aménagement par le biais d'événements et d'activités** qui intéressent les aînés (ex. : danse sociale en plein air, tai-chi pour aînés, marchés de producteurs maraîchers, fêtes familiales, etc.).

Les **équipements doivent pouvoir être accessibles à pied ou en transports en commun, l'arrêt de transport devant être à proximité directe**. S'assurer que l'horaire des transports publics soit conforme au besoin des aînés (jour, fréquence, etc.).

Les **trottoirs et autres voies menant à l'aménagement** devront être aménagés en fonction des principes **d'accessibilité** universelle.

Il est judicieux d'installer des **assises sur les trajets** menant aux équipements, de façon à permettre aux séniors de se reposer momentanément si besoin au cours du trajet. Ces éléments dont autant de **facteurs rassurants** qui favorisent la mobilité.

La signalisation devra permettre de s'orienter facilement. Les informations sur les panneaux de signalisation doivent être en gros caractères et être facilement visibles par les personnes assises en fauteuil roulant (voir partie consacrée au sujet).



Photo: Patrice Gouin

Gansevoort Plaza après le réaménagement.

Source : Centre d'écologie urbaine de Montréal, *L'urbanisme participatif - Aménager la ville avec et pour ses citoyens*, 2015



Thématique à travailler

Voirie et accès

Idées inspirantes :



Exemple - Copenhague / Danemark

Dans les quartiers neufs de la ville de Copenhague peuvent être retenus quelques grands principes d'aménagement :

- **Développer la ville sous la forme de quartiers définis**, dotés d'un **centre fonctionnel** et ayant un **rayon moyen de 5 à 10 minutes de marche**
- Utiliser une **grille viaire traditionnelle composée de types de rues bien démarquées** et créant des îlots de taille relativement réduite avec la typologie : trottoir, piste cyclable, voie pour automobilistes
- **Concevoir des passages piétons surélevés** car ils sont **plus sécurisés et plus accessibles**. En outre, ils participent à la réduction globale de la vitesse.
- **Localiser les arrêts de transports en commun dans des endroits facilement accessibles à pied** et bien les protéger des intempéries

Description :

Une bande d'éveil de vigilance contrastée est nécessaire pour que le piéton malvoyant détecte qu'il arrive sur un endroit circulé.

L'absence de dénivelé et un revêtement de bonne planéité (sur l'interface entre la chaussée et le cheminement, d'une part, et sur la chaussée au droit de la traversée, d'autre part) évitent aux seniors d'avoir à se focaliser sur la gestion de leur équilibre.

De surcroît, l'analyse des traversées a montré que c'est essentiellement à la **montée et la descente du trottoir que les seniors sont plus lents** que les autres classes d'âge, ce qui leur laisse ensuite un **temps insuffisant pour terminer leur traversée en présence de feux**.

Source : Cerema, *La mise en accessibilité : un levier en faveur des personnes âgées*, 2017



Premières esquisses de prescriptions techniques :

- **Les corridors piétonniers libres d'obstacles** : un corridor libre de marche est un espace de circulation dépourvu d'obstacles sur une largeur et une hauteur suffisantes pour que tous les usagers puissent se déplacer de façon simple et sécuritaire.
- **Les corridors piétonniers en fond de trottoir et mobilier urbain en bordure de rue** : cette configuration assure les meilleures conditions de déplacement. Le mobilier urbain doit se trouver dans la banquette entre le corridor piétonnier et la rue.
- **Les corridors piétonniers délimités des deux côtés** : le corridor piétonnier doit être délimité des deux côtés de façon tactile, visuelle et auditive. Une **dénivellation suffisante, un alignement d'objets, des textures et des couleurs contrastantes** sont de bons exemples. En milieu urbain, **l'alignement des bâtiments** constitue une délimitation aisément repérable par tous. **Le passage du cheminement à la chaussée, peut se faire en dénivelé en présence de trottoirs** : la pente de l'abaissé doit être la plus faible possible et laisser la place pour un espace de cheminement plan. Tout en étant en deçà du seuil réglementaire, la pente de l'abaissé peut être une source de déséquilibre pour certains seniors, notamment si le temps d'attente en station debout est long. Un appui utilisé comme une main courante ou un assis debout est une aide appréciable qui peut éviter des chutes. On peut également imaginer un passage à niveau par une surélévation de la chaussée au droit de la traversée. **La traversée à niveau** évite au senior mal-marchant d'avoir à gérer son équilibre à la transition trottoir / chaussée. De plus, cet aménagement limite de fait la vitesse des véhicules qui ont à franchir le dénivelé.
- Les **îlots refuge** sont recommandés pour **les rues de deux voies et plus où un fort trafic ne peut être évité**. Les seniors peuvent y faire une pause et prendre les informations pour le deuxième sens de circulation. Leurs caractéristiques sont : profondeur de 2,00m minimum offrant la place nécessaire pour l'accueil d'une personne mal-marchante avec déambulateur, une personne aveugle avec chien guide.
- **L'accès aux lieux et la marge avant des bâtiments devraient être sans marches ni ressauts**. Les espaces doivent être faciles à comprendre et être bien signalisés.

Source : Direction des Transports Ville de Montréal, *Aménagements piétons universellement accessibles, Guide d'aménagement durable des rues de Montréal*, 2017



Thématique à travailler Feux de signalisation

Idées inspirantes :



Exemple - Etats-Unis:

En Floride, un **signal vocal** spécifique a été testé : il encourage les piétons à **regarder les véhicules juste avant le signal visuel**.

Il a permis de **réduire le nombre de collisions** en mouvement tournant.

Description :

La **pertinence de la gestion d'une traversée piétonne par feux** est avant tout liée au **contexte du trafic** (volume/vitesse). Leur conception repose sur le **respect d'un certain nombre de règles** avec en point d'orgue la **cohérence entre la géométrie et le fonctionnement des feux**. La qualité des équipements et leur bonne implantation sur le terrain doivent garantir une **visibilité sans éblouissement des feux**. Ils ne doivent si possible être **visibles que des personnes auxquelles ils sont destinés**.



Premières esquisses de prescriptions techniques :

- Une **durée minimale de 10 secondes de vert** est nécessaire pour que les personnes distraites ne manquent pas le vert.
- Il convient de **prendre en compte le stress engendré par le feu rouge**. On retiendra une valeur de 0,8 m/s pour le calcul. La possibilité d'ajuster la durée du vert piéton via **des détecteurs de piétons couplés à un programme intelligent** permettent également de moduler les durées de vert en fonction du volume de piétons, de leur vitesse de déplacement, etc.



Thématique à travailler Intimité



Description et premières esquisses de prescriptions techniques :

Aménager l'aménagement dans un **secteur calme du quartier**. **Atténuer les bruits extérieurs par des aménagements produisant des sons naturels** (eau, brise dans les feuilles des arbres, etc.).

Installer les assises loin des secteurs bruyants.

Mettre en place des **zones tampon végétales** pour atténuer les bruits provenant de la rue et créer une impression de retrait dans le calme dans certains secteurs du parc. Installer **quelques sièges où les visiteurs peuvent s'asseoir seuls**.

Destiner **certaines zones du parc à une utilisation plus privée, telle que des parcelles de jardins communautaires**.

Source : Direction de santé publique de la Montérégie,
*Aménagement des parcs selon les caractéristiques et
besoins des aînés- Lignes directrices*, 2016

Confort



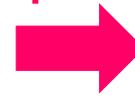
Thématique à travailler Contact avec la nature

Idées inspirantes :

Exemple : Lyon / France :

Un des principes des jardins partagés repose sur la place laissée au développement libre de la nature, sans que l'Homme ne cherche à modifier le libre cours des choses.

Ainsi, la charte des jardins partagés lyonnais prohibe toute utilisation de pesticides. A l'intérieur de la plupart des jardins, on laisse faire la nature, et certaines parcelles sont même laissées en jachère, surtout en hiver.



Jardin Champverdoyant, Lyon (source LD)



Description et premières esquisses de prescriptions techniques :

- Prioriser la végétation dans un rapport de **30 % à 70 % de surfaces dures (en bois ou asphaltées)**.
- **Planter des arbres** pouvant offrir suffisamment d'ombre aux visiteurs.
- Dans les petits parcs, aménager des arrangements horticoles à niveaux multiples pour économiser l'espace.
- Considérer l'aménagement comme un **milieu de vie de certaines espèces** (oiseaux, papillons, écureuils, canards, etc.).
- Aménager de façon à produire des **sons liés à la nature** (eau, oiseaux, carillons). **Encourager les occasions de jardinage de fleurs et de légumes (jardins partagés)**.



Thématique à travailler Points de fraîcheur

Description :

Les personnes âgées sont très **sensibles aux variations de températures**. En été, les températures souvent élevées peuvent les contraindre à rester dans leur domicile, qui plus est si leur quartier est situé dans un contexte urbain, très artificialisé et conçu avec des matériaux retenant la chaleur. Il convient donc de **prévoir des points de fraîcheur** sur le territoire, qui permettront de rafraichir l'environnement : végétation, points d'eau,...



Description et premières esquisses de prescriptions techniques :

- Il convient de sélectionner les plantes et fleurs en accordant une importance à leurs **tailles** – qui doivent être différentes-, leurs **couleurs** – contrastées-, leurs **parfums** et **textures -agréables** et dont **la variété est en fonction des saisons**-.
- Il peut également être judicieux de choisir de la végétation ayant une **signification particulière pour les visiteurs du voisinage**, provenant de divers groupes culturels ou ethniques. Plusieurs espaces peuvent être aménagés : parcs, placettes, végétation ponctuelle.
- Il s'agit également d'être vigilant sur le **caractère allergisant** des plantes, ainsi que leur cycle de vie en fonction des saisons.
- L'entretien nécessaire doit aussi être pris en compte (notamment à l'automne lorsque les feuilles tombent → risque de chute accru).
- Des points d'eau peuvent également être aménagés. Par exemple, l'installation d'une **fontaine à eau potable** dans l'espace public peut être envisagée, sur le modèle des parcs d'attraction qui en proposent systématiquement. Il existe des modèles **robustes adaptés à la réalité de l'espace public**.
- **Des brumisateurs** peuvent également être installés mais **l'entretien** peut faire défaut, ce qui pourrait entraîner **un risque de pannes non réparées** quelques années après la mise en fonctionnement.



Thématique à travailler Assises

Idées inspirantes :



Exemple – Besançon et Dijon / France

Dans le cadre de son engagement dans la démarche Ville amie des aînés, la ville de Besançon a souhaité impliquer les usagers dans les choix municipaux à travers la mise en place d'un **groupe d'experts d'usage**. Ce groupe est composé de **personnes retraitées d'âges et de capacités de mobilité variés**. La **première évaluation a concerné la mise en place de mobiliers urbains type assis-debouts** dans le centre-ville. La ville de Dijon, également membre du réseau Ville amie des aînés, a organisé des **visites commentées et des réunions participatives** afin de choisir les **lieux pertinents pour l'implantation de structures de repos** dans la ville. Basée sur l'expertise d'usage des habitants, cette démarche a également intégré les propositions issues de l'audit Ville amie des aînés et du conseil communal des enfants. Des **strapontins** ont ainsi été installés sous les halles et près des fontaines pour permettre aux plus âgés de se reposer, ainsi que des « **fauteuils** » dans les rues et places piétonnes du centre.

Description :

Les matériaux utilisés doivent être analysés au regard des **conditions climatiques** (ex préférer le bois ou la pierre, éléments qui résistent à la chaleur et au temps).

L'implantation des assises doit également s'appuyer sur les **caractéristiques des lieux et leurs opportunités** (ex : une assise sous un arbre pour profiter de l'ombre, kiosque, auvent)

A contrario, le **métal conserve la chaleur** et peut rendre inutilisable l'assise. Par ailleurs, ce type de matériau peut être **réfléchissant**.

Les assises doivent être facilement **accessibles, sans obstacle** (marche, dénivelé, racine d'arbres apparente, nid de poule,...)



Premières esquisses de prescriptions techniques :

La présence d'assises profite non seulement aux seniors, mais aussi à l'ensemble des habitants.

Les assises doivent être **implantées tous les 250 m d'un parcours**. Cela favorise la marche et rassure les seniors.

Les **sièges doivent être confortables**, et disposer **de bras et d'un dossier**.

Les sièges doivent être installés à au **moins 41-43 cm du sol**.

Les **bras de chaise** doivent être installés à au moins **25 cm au-dessus du siège**.

Sources : Cerema, *La mise en accessibilité : un levier en faveur des personnes âgées*, 2017

Direction de santé publique de la Montérégie, *Aménagement des parcs selon les caractéristiques et besoins des aînés- Lignes directrices*, 2016



Thématique à travailler Marchabilité

Idées inspirantes :



Exemple : Nice / France :

Projet 4S – Nice (2012) Ville de Nice / ARS PACA - Il s'agit d'un **parcours de marche de 2 km** dans le quartier St Roch à Nice. Le parcours se fait le long d'équipements publics, de parcs et d'arrêts de tramway. Tous les **espaces publics** présents le long du tracé du parcours ont été rendus **accessibles aux personnes à mobilité réduite, aux personnes non et mal voyantes et aux personnes avec poussettes**. Une **signalétique** a été mise en place afin de permettre aux piétons d'identifier le cheminement du parcours dans le quartier (fléchage au sol avec logo 4S). De plus, sur la Place St Roch, un panneau explicatif a été installé, avec une carte du parcours. Des affiches ont également été distribuées chez les commerçants et les professionnels de santé du quartier, afin d'informer les résidents sur la présence d'un parcours.

Description :

Le piéton opte **toujours pour le chemin le plus rapide et direct**, quitte à se détourner du chemin défini.

Les cheminements doivent donc comporter le maximum de connexions, de manière à favoriser la marchabilité sur le territoire et la lisibilité des voies.

C'est là que toute la question de la diversité de l'offre commerciale de proximité est essentielle à la mobilité piétonne. Profiter d'une forte concentration commerciale pour faire des aménagements piétons généreux permet de multiplier les occasions économiques et sociales autant que les impacts positifs d'un aménagement sur la mobilité piétonne. **Il est donc important d'offrir, autant que possible, des parcours directs et sécuritaires.**

Pour ce faire, et afin de favoriser la marche, **les cheminements piétons doivent être sécurisants, éclairés, ombragés et suffisamment larges pour permettre le passage d'un fauteuil ou déambulateur**. Les **revêtements** doivent également être choisis avec soin (cf item dédié)



Premières esquisses de prescriptions techniques :

Réaliser des **cheminements efficaces** pour inciter à sortir et des parcours pour se promener.

Aménager des **sentiers curvilinéaires au lieu de sentiers droits**.

Prévoir des **espaces centraux** permettant une sécurisation informelle (cf. item dédié)

Cohérence globale des aménagements



Thématique à travailler

Cohérence globale des aménagements



Idées inspirantes :

Exemple- Rennes / France

La Ville de Rennes a entrepris une démarche globale visant à **définir des conditions favorables au vieillissement** avec pour objectif de contribuer à la **conception d'une urbanisation bénéfique à l'autonomie des personnes vieillissantes ou âgées**. Ces conditions reposent sur les principes suivants : un **logement adapté complété par des supports au lien social et des offres de services spécifiques** ; un **logement intégré dans un environnement** urbain qui permet l'accès aisé à moins de **200-300 mètres des commerces, services de proximité, à un transport en commun, via des cheminements sécurisés** ; une **intégration dans la vie sociale**, le plus souvent au niveau du quartier, voire du micro-quartier. À partir de ces critères, une « cartographie de zones favorables » a été défini de manière à prioriser les interventions urbaines. Il s'est agi dans un premier temps d'analyser le territoire Rennais pour identifier les secteurs correspondant au croisement des polarités de quartiers (commerces, équipements et services de proximité) et des transports en commun autour des stations de métro et arrêt de bus des lignes majeures. Le second temps consiste à **intégrer et distiller progressivement la démarche dans tous les outils d'urbanisme à disposition de la collectivité** (documents de planification, projets d'aménagement, cahier des charges de l'espace public, référentiel logement adapté, consultation des promoteurs, etc.).

Source : Cerema, *La mise en accessibilité : un levier en faveur des personnes âgées*, 2017



Thématique à travailler Logement

Identification de 10 principes d'aménagement sur le logement (pour aller plus loin : cf Annexe 1 benchmark)

		Principe	Précisions / Equipements
1	Implantation	Une implantation favorable	A proximité des commerces, services et lieux de vie.
2	Confort	Une prise en compte des besoins à tous les niveaux de l'immeuble	Porte d'entrée de l'immeuble, circulations intérieures, accès aux boîtes aux lettres, éclairage...
3		Des lieux de vie bien pensés	Un travail sur la colorimétrie, le respect des contrastes, le choix des matériaux.
4		Des éléments permettant de profiter pleinement de son logement	Ressauts bas ou avec des alternatives dans l'ancien, portes coulissantes ou porte recourbée anti-accrochage.
5		Une cuisine ergonomique	Intégration des différents besoins notamment au niveau du plan de travail.
6		Un usage efficient de la domotique	Volets roulants électriques, visiophone.
7		Des installations électriques bien positionnées pour le confort du quotidien	Prises en hauteur, interrupteur avec témoin lumineux.
8	Sécurité	Des déplacements nocturnes protégés	Chemin lumineux entre la chambre et la salle de bains dans la mesure du possible.
9		Un logement sécurisé	Visiophone, sonnette avec renvoi lumineux, détecteur monoxyde de carbone et détecteur incendie adapté.
10		Une salle de bains adaptée et évolutive	Douches à l'italienne dans le neuf, bacs de douche extra plats dans l'ancien, une taille adaptée, des renforts pour installer des barres d'appui...

Références



- Centre d'écologie urbaine de Montréal, *L'urbanisme participatif - Aménager la ville avec et pour ses citoyens*, 2015
- Cerema, *La mise en accessibilité : un levier en faveur des personnes âgées* – Fiche n°3, 2017
- Cerema, *Mieux accueillir les piétons âgés dans l'espace public* – Fiche n°2, 2016
- Direction de santé publique de la Montérégie, *Aménagement des parcs selon les caractéristiques et besoins des aînés- Lignes directrices*, 2016
- Direction des Transports Ville de Montréal, *Aménagements piétons universellement accessibles, Guide d'aménagement durable des rues de Montréal*, 2017
- LEUBA Jenna, BUCHELI Dominik, *Mobilité piétonne suisse, Bancs publics Concept d'évaluation de l'offre et des besoins dans huit quartiers de Lausanne*, 2015
- LEUBA Jenna, TREICHLER Kilian, *Mobilité piétonne suisse, Bancs publics Fonctions, agencements, mobiliers, dimensions et matériaux*, 2019
- PAQUIN Sophie, *Ma ville en toute confiance, Guide des meilleures pratiques pour un aménagement sécuritaire destiné aux municipalités et à leurs partenaires*, Direction des relations publiques du ministère de la Culture, des Communications et de la Condition féminine, 2009
- PAQUIN Sophie, LAURIN Martine pour la Direction régionale de santé publique du CIUSSS du Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal, *Guide sur les environnements favorables aux saines habitudes de vie (SHV) dans les municipalités*, 2016
- POTELON Jean-Luc et CUZIN Ysaline , *Agir pour un urbanisme favorable à la santé, concepts & outils* » ; Guide EHESP/DGS, ROUÉ-LE GALL Anne, LE GALL Judith, 2014
- WHO Regional Office for Europe, *Age-friendly environments in Europe : Indicators, monitoring and assessments*, 2018